



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 266-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS N°266-2026

.

A été adopté par le conseil municipal et est entré en vigueur à la date mentionnée ci-après en regard du règlement suivant :

Date d'adoption : 9 mars 2026
Date d'entrée en vigueur : 16 avril 2026
DONNÉ à Lantier ce 22^e jour d'avril de l'an deux mille vingt-six

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier